

échanges

numéro **434**



MAGAZINE MENSUEL DES SYNDIQUÉS
DE LA FÉDÉRATION DU COMMERCE

JUILLET-AOÛT 2024 / 0,23 € www.commerce.cgt.fr

MOBILISATION > page 4

Salaires et conditions de travail en jeu !

EXTRÊME-DROITE > page 14

Crise et contre-attaque populaire

CULTURE(S) > page 14

Cinéma, lecture...

Revendiquer nos droits : actions et avancées face aux défis olympiques

DEPUIS PLUSIEURS MOIS, LA FÉDÉRATION CGT COMMERCE ET SERVICES COORDONNE UN CERTAIN NOMBRE DE LUTTES POUR DÉNONCER LES ATTAQUES CONTRE LES DROITS DES TRAVAILLEURS AU NOM DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES (JOP) DE 2024. / PAGE 10

échanges

Sommaire no/ 434

4

MOBILISATION

Sûreté-aéroportuaire en grève : salaires et conditions de travail en jeu !

4

BREVE

Pour les salariés LABELVIE Vitrolles et Grand Littoral, la vie est tout sauf belle.

6

JURIDIQUE

Le CFESSES : se former et s'informer sur ses droits durant un congé rémunéré par l'employeur

8

MOBILISATION

Les salariés NOCIBE disent non à la délocalisation de l'entrepôt de Villeneuve d'Ascq !

10

RENCONTRE INTERMINISTÉRIELLE

Revendiquer nos droits : actions et avancées face aux défis olympiques

13

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Une mobilisation déterminante : La victoire des travailleurs face à l'Extrême-Droite

14

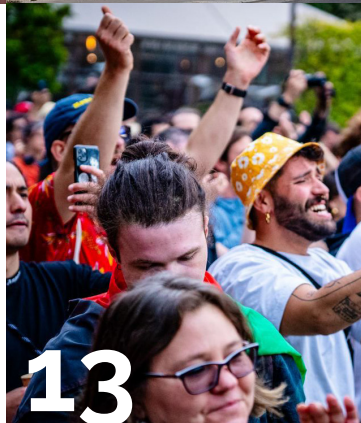
EXTRÊME-DROITE

Quand l'extrême droite monte : Crise et contre-attaque populaire

15

CULTURE(S)

Cinéma *Santosh, Golo & Richie*, Lecture *Le livre noir des jeux olympiques.*



échanges

Fédération CGT Commerce et Services

263, rue de Paris - Case 425- 93514 Montreuil Cedex

e-mail : fd.commerce.services@cgt.fr

<http://www.commerce.cgt.fr>

Téléphone : 01 55 82 76 79

Magazine mensuel des syndiqués de la

Fédération CGT Commerce et Services

N° CP 0625 S 05629

Directeur de publication : Stéphane Fustec

Coordination rédaction : Cédric Hafner

Création maquette : Frédéric Joffre

Photos : FD Commerce CGT, Adobe Stock

HUMA Print-CI-01 60 90 55 00

Dépôt légal : juillet-août 2024

Tirage moyen : 14596 exemplaires

L'espoir renaît !



Stéphane Leroux, secrétaire fédéral

Les élections européennes du 9 juin 2024 où le Rassemblement National est sorti grand vainqueur, suivi de l'annonce irresponsable de la dissolution du gouvernement par Jupiter, ont plongé le pays dans une forme de sidération. Le premier tour des législatives anticipées ont même amené le RN aux portes du pouvoir. La France est en état de choc !

Cet électrochoc nous a fait oublier que la flamme olympique se promenait dans le pays et a relégué les Jeux Olympiques en arrière-plan. Oublié le cortège de mesures anti-sociales, la dégradation de nos conditions de travail, les dérèglementations dites exceptionnelles sur les congés payés et les temps de repos, etc...

Mais il a aussi et surtout permis de créer une large union de la gauche, le Nouveau Front Populaire, autour d'un vrai programme sociétal commun, porteur d'espoir pour les travailleurs.

SMIC à 1600€ net, abrogation de la loi retraite, blocage des prix, tel est le socle de ce programme, apportant de vraies solutions pour les millions de travailleurs paupérisés par un capital toujours plus avide de dividende.

Si l'on peut se féliciter que le Nouveau Front Populaire soit sorti comme 1^{ère} force politique, ce résultat a été rendu possible grâce aux forces progressistes, CGT en tête, qui ont mis toutes leurs forces pour empêcher le RN, parti raciste, antisémite, homophobe et grand ami du Capital, d'accéder au pouvoir.

Mais ne soyons pas dupes, en 7 ans le RN a multiplié par 15 son nombre de députés. Il aura fallu cet électrochoc pour en arriver là, alors que la fédération dénonce cette menace populiste depuis très longtemps, et elle n'a eu de cesse de sensibiliser ses syndiqués contre ce danger.

Nous sommes loin de la vague brune annoncée par tous les médias à la solde de la fachosphère. Certes l'espoir pour des millions de travailleurs est à nouveau là, et le Nouveau Front Populaire se doit de le concrétiser par l'abrogation de la réforme des retraites et des augmentations de salaires.

Quant à la CGT, nous devons battre le fer tant qu'il est chaud. Eradiquons les idées d'extrême droite dans le monde du travail en nous déployant dans nos entreprises pour syndiquer, organiser, structurer et former nos (futurs) militants. Comme l'a dit notre secrétaire générale, Sophie Binet, « cette victoire, elle doit nous donner confiance ! »

Nos vacances estivales s'annoncent donc plus sereines, sans risque de voir une réforme menée à la hâte avec un passage en force. Alors profitons de ce temps pour nous reposer, mais aussi pour échanger sur nos lieux de villégiatures avec les saisonniers qui sont appelés à voter dès la fin d'année dans le cadre des élections TPE.

Bonnes vacances à tous ! 🇫🇷

SÛRETÉ-AÉROPORTUAIRE EN GRÈVE : SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL EN JEU !

Le 18 juin 2024, plus de 500 manifestants se sont rassemblés devant le terminal 2F de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle, à l'appel de la CGT et d'autres syndicats. En soutien aux travailleurs des aéroports à travers la France, la fédération a déposé un préavis de grève illimitée jusqu'à la fin septembre.

Charles Dassonville, secrétaire fédéral

Les revendications des manifestants étaient claires : une augmentation des salaires, de meilleures conditions de travail, une prime pour les Jeux Olympiques, la suppression de la loi Diard et l'abrogation de la certification. Après plusieurs années de stagnation ou de hausses insignifiantes des salaires, il est essentiel de réclamer une rémunération décente.

Les conditions de travail se détériorent, et il est crucial d'exiger des embauches et le respect des conditions de travail. Les travailleurs des aéroports, en première ligne depuis des mois sans contreparties, réclament une prime pour les Jeux Olympiques, une revendication d'autant plus légitime avec l'afflux de touristes attendu. Le gouvernement et les employeurs se plaignent du manque de main-




d'œuvre, tout en imposant des règles de certification de plus en plus contraignantes, remettant en question la légitimité des employés. Les examens réguliers imposés sont souvent déconnectés des postes occupés, comme pour un employé de la physionomie interrogé sur les rayons X, un poste qu'il n'occupe jamais.

Les manifestants exigent donc la suppression des reconductions d'examen, ne souhaitant qu'une seule épreuve pour pouvoir travailler.

Un autre point crucial des revendications concerne la loi Diard. Bien que les salariés travaillent dans des entreprises privées, cette loi les oblige à déclarer la grève cinq jours ouvrables à l'avance, sans compter le jour de la grève ni celui du dépôt,

soit environ 7 à 8 jours avant. De plus, les grévistes doivent informer leur employeur 48 heures avant la grève et annoncer leur reprise de poste au moins 24 heures à l'avance. Cette loi, censée informer les usagers des perturbations, est perçue comme un outil patronal pour contrer les grèves, ce qui est anticonstitutionnel. Le droit de grève ne doit pas être remis en cause.

Les revendications des travailleurs du secteur ont été largement mises en avant. Notons également la présence de plusieurs autres professions soutenant l'action pour défendre leurs droits à l'aéroport. D'autres dates de mobilisation sont déjà en préparation. Les salariés de la sûreté et de la sécurité ne doivent pas être les oubliés des Jeux Olympiques. 

... en bref...

POUR LES SALARIÉS LABELVIE VITROLLES ET GRAND LITTORAL, LA VIE EST TOUT SAUF BELLE...

Les employés des magasins Carrefour Vitrolles RH et Grand Littoral, sous la gérance de LABELVIE depuis deux ans, ont fait grève les 4, 8 juin et 2 juillet. Ils protestent contre leurs mauvaises conditions de travail et réclament une augmentation de salaire ainsi qu'une prime exceptionnelle de 1500 euros.

Avec une participation de 90 % des grévistes à Vitrolles RH et de 95 % à Grand Littoral, l'activité était presque inexistante dans ces magasins. Une intersyndicale composée de la CGT, CFDT et UNSA a été formée à Grand Littoral pour renforcer les revendications, mais la direction reste sourde à leurs demandes.

En plein été, les travailleurs poursuivent leur lutte et d'autres grèves sont déjà prévues. **Elhadji Niang** ...

DIAGORIS

EXPERTISE

NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DE VOTRE ENGAGEMENT

Cabinet d'Expertise Comptable Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

MISSIONS D'ASSISTANCE EN VUE DE LA CONSULTATION SUR:

◆

La Situation Économique et Financière

ARTICLE L2323-12 DU CODE DU TRAVAIL

◆

La Politique Sociale, les Conditions de Travail et l'Emploi

ARTICLE L2323-15 DU CODE DU TRAVAIL

◆

Les Orientations Stratégiques

ARTICLE L2323-10 DU CODE DU TRAVAIL

01 42 17 04 15 – contact@diagoris.fr
43 Rue de Rennes, 75006 Paris

DIAGORIS.FR

LE CFESES : SE FORMER ET S'INFORMER SUR SES DROITS DURANT UN CONGÉ RÉMUNÉRÉ PAR L'EMPLOYEUR

Philippe Boislandon,
Pôle juridique



Salariés ou demandeurs d'emploi, vous ne connaissez pas vos droits et vos obligations en droit du travail ? Vous aimeriez pouvoir vous renseigner et vous former ? Mais vous ne disposez ni de temps, ni de ressources financières pour les acquérir ? Nous vous proposons un focus sur l'existence d'un mécanisme qui permet de balayer l'ensemble de ces freins : le dispositif de congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (CFESES).

1. Qu'est-ce que le CFESES ?

Il permet à tout salarié ou demandeur d'emploi souhaitant acquérir, par la participation à des stages ou à des formations, des connaissances en matière économique, sociale, environnementale ou syndicale pour se former et s'informer sur ses droits durant un congé rémunéré par l'employeur.

2. Qui peut bénéficier du CFESES ?

Ce congé est ouvert à tous les salariés, sans aucune condition d'ancienneté, qu'ils soient adhérents ou non à un syndicat. Ce mécanisme est également ouvert à tous les demandeurs d'emploi.

3. Quelle est la rémunération durant un CFESES ?

Chaque salarié a droit au bénéfice du maintien total de sa rémunération par l'employeur pendant la durée du congé. Le demandeur d'emploi, quant à lui, bénéficie du revenu de remplacement auquel il a droit pendant la durée du stage.

Info CGT Pendant ce congé, le contrat de travail est suspendu. Néanmoins, le temps passé en CFESES est assimilé à du temps de travail effectif « pour la détermination de la durée des congés payés, du droit aux prestations d'assurances sociales et aux prestations familiales ainsi que pour l'ensemble des autres droits résultant pour l'intéressé de son contrat de travail ».

Info CGT Bien que la durée de ce congé est assimilée à du temps de travail effectif, la Cour de cassation a déjà dit « qu'un salarié participant, sur sa demande, à de telles formations ne peut prétendre à une rémunération supérieure à celle qu'il aurait perçue s'il ne les avait pas suivies ».

4. Quelle est la durée du CFESES ?

Cela dépend de votre situation.

- * Vous pouvez prendre jusqu'à 12 jours consécutifs ou non par an pour suivre des stages ou des formations syndicales pour acquérir des connaissances en droit du travail.
- * Si vous êtes amené à exercer la fonction d'animateur de stages et sessions ou si une organisation syndicale envisage de vous confier des responsabilités syndicales ou que vous en avez déjà, vous bénéficiez de 18 jours consécutifs ou non par an.

Chacun de ces maxima est limité par un plafond relatif au nombre total de jours de congés susceptibles d'être pris chaque année civile par l'ensemble des salariés de l'établissement.

Info CGT Pour la première fois à notre connaissance, la Cour de cassation a précisé qu'un élu du CSE – qu'il soit titulaire ou suppléant, un délégué syndical d'établissement et un délégué syndical central bénéficient de 18 jours de formation syndicale par an.

Info CGT Seules les journées de formation effectivement prises sur le temps de travail du salarié peuvent être décomptées du contingent personnel du salarié, c'est-à-dire qu'un salarié qui suit une formation syndicale sur son temps de repos ne se voit pas imputer ces jours de repos au titre de son contingent de CFESES.

5. Comment bénéficier de ce CFESSES ?

Il suffit d'en faire la demande par écrit, par lettre recommandée avec avis de réception, afin d'obtenir une autorisation d'absence de votre employeur au moins 30 jours avant le début de la formation. La demande doit préciser les date et durée de l'absence sollicitée, ainsi que le nom de l'organisme responsable du stage ou de la session.

Info CGT Les centres, instituts et organismes spécialisés agréés à proposer des formations ouvrant droit au CFESSES sont listées par un arrêté du ministère du travail, parmi lesquels figure le centre de formation de la CGT.

6. Mon employeur peut-il refuser de m'accorder un CFESSES ?

En principe, le CFESSES est de droit, ce qui signifie que votre employeur doit vous l'accorder. Par exception, votre employeur peut vous le refuser s'il estime que cette absence pourrait avoir des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise, mais seulement après avoir obtenu l'avis conforme du CSE, avis du CSE qui doit confirmer la position de l'employeur.

Info CGT Pour refuser, votre employeur doit vous le notifier de manière motivée dans un délai de 8 jours à compter de la réception de votre demande, mais « passé ce délai, le salarié peut assister à la formation dans les conditions qu'il a initialement formulées ».

Conseils CGT Si vous estimez que le refus de votre employeur n'est pas justifié, vous pouvez saisir le bureau de jugement du Conseil des prud'hommes (CPH), selon la procédure accélérée au fond. Cette procédure doit permettre de voir le litige tranché par le CPH dans un délai rapproché, afin de vous éviter tout préjudice pour votre départ éventuel en CFESSES.

Info CGT Des accords collectifs de branche ou d'entreprise peuvent préciser les périodes de congé les mieux adaptés aux nécessités de chaque profession et définir les procédures amiables permettant de régler les difficultés susceptibles de survenir. Ils peuvent également contenir des dispositions plus favorables : n'hésitez pas à vous en emparer.

7. Mon employeur n'a pas refusé ma demande de CFESSES, mais il reporte mon CFESSES, en a-t-il le droit ?

Comme par principe le CFESSES est de droit, l'employeur n'a la possibilité de reporter votre CFESSES que dans les hypothèses suivantes :

- * Lorsque le contingent global de jours de congé fixé par l'entreprise pour l'année civile en cours est atteint,

Lorsque le quota d'absences simultanées est atteint.

8. Mon employeur encourt-il une sanction s'il ne respecte pas mes droits en matière de CFESSES ?

Le non-respect des dispositions relatives à la notification du refus est sanctionné par une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

9. Dois-je fournir un justificatif de présence à mon employeur ?

Oui, l'organisme formateur vous délivre une attestation que vous devez remettre à votre employeur à votre reprise du travail.

10. Elu du CSE, je dois suivre une formation CSE et une formation CSSCT, dois-je les suivre sur le contingent de jours prévus pour le CFESSES ?

Cela dépend de la formation :

- La formation CSE s'impute sur le contingent du CFESSES.

Info CGT Les frais de déplacement d'hébergement, de restauration sont pris en charge sur le budget de fonctionnement du CSE.

- La formation CSSCT ne s'impute pas sur ce contingent.

Info CGT Les frais de déplacement d'hébergement, de restauration sont pris en charge par l'employeur.

Désormais, aucune excuse pour ne pas connaître vos droits : emparez-vous du CFESSES ! 

LES SALARIÉS NOCIBÉ DISENT NON À LA DÉLOCALISATION DE L'ENTREPÔT DE VILLENEUVE D'ASCQ !

Après le PSE mis en place par la direction NOCIBÉ en février 2021 au sein des magasins, entraînant de nombreux départs de salariés de l'enseigne, la direction poursuit sa démarche de diminution de l'effectif.

Elhadji Niang, Gregory Cipriano
secrétaires fédéraux

C'est ainsi qu'en mars 2024 les salariés de l'entrepôt logistique apprennent le projet de délocalisation du site dans le département voisin. Ce changement de lieu de travail, éloigné de plus de 40 km de l'actuel site, rallonge considérablement le temps de trajet, sans oublier que les salariés ne sont pas tous véhiculés.

Ce changement des conditions de travail, couplées avec un projet de changement d'employeur (GEODIS) à Douvrin, ne sont pas entendables par les salariés.

En effet, travaillant dans le secteur du commerce et des services, les salariés Nocibé seront dorénavant affectés dans le secteur du transport du seul fait du choix de la direction de modifier la convention collective applicable.

Mécontents, non seulement de cette décision qui n'a pas pris en compte l'avis des travailleuses et travailleurs de l'entrepôt, mais aussi de la méthode de les mettre devant le fait accompli.

Face à cette situation scandaleuse, réunis pour protester contre ce changement brutal et sans motif acceptable, les salariés ont décidé de se mettre en grève dès le 23 mars. Le mouvement connaît une mobilisation initiale très forte car plus de 80% des salariés ont cessé le travail au sein de l'entrepôt.

Cette grève décrétée illimitée par les



salariés a été suivie par le syndicat CGT Commerce et Services du Nord et l'Union Locale de Lille, et le piquet de grève n'a cessé de se durcir avec une continuité assurée des roulements en journée comme de nuit.

Les salariés s'insurgent contre la direction de Nocibé, jugée malhonnête de se retrancher derrière un manque de conformité vis-à-vis des normes de sécurité pour justifier la délocalisation.

Il faut noter que Nocibé se porte très bien avec près de 175 millions d'euros de bénéfices nets amassés en 2023 : l'entreprise aurait pu choisir des locaux plus proches ou en construire. Mais nous avons compris que l'objectif était tout autre.


Le chantage de la direction Nocibé était bien échafaudé, car elle exigeait de suspendre la grève pour entamer les négociations. Ce qui est bien sûr inacceptable pour les salariés et la CGT. Les salariés se sentent trahis par la CFTC, syndicat majoritaire de Nocibé à 70%, qui a signé l'accord de transfert avec la direction en mars dernier.

En réponse à la détresse sociale, la direction n'a cessé de vouloir casser le mouvement en recourant

à des «tentatives d'intimidation», comme l'envoi de personnel de sécurité devant le site, pour empêcher les blocages. Ou plus abjecte, la réception d'un courrier le convoquant au tribunal judiciaire de Lille à Simon (salarié de l'entrepôt, syndiqué CGT).

De plus, sur une quarantaine de grévistes, il est le seul à avoir reçu cette assignation au tribunal judiciaire. Leur motif c'est qu'il est le seul identifié comme bloquant le passage et les camions. La direction se met en ordre de bataille pour que la CGT ne puisse pas se faire entendre dans l'entreprise.

Grace à cette mobilisation, la direction a réexaminé les propositions, notamment pour celles et ceux qui suivent le transfert. Mais le sort de celles et ceux qui ne peuvent pas se retrouver à 40 km de chez eux n'est toujours pas réglé.

La Fédération CGT Commerce et Services suit de près ce mouvement et cette situation, et a appelé la direction à recevoir les salariés grévistes pour trouver un accord de fin de conflit dans les plus brefs délais. 



Dans les moments sensibles, vous pouvez compter sur nous !

Parce que personne n'est à l'abri des moments difficiles de la vie, **votre complémentaire santé et/ou prévoyance vous protège lorsque vous et votre famille en avez le plus besoin** (aide à la famille, aux aidants familiaux, en cas de fragilités budgétaires, de handicap ou de cancer).

Pour en savoir plus sur votre **accompagnement social**, consultez notre site internet **malakoffhumanis.com**



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

Malakoff Humanis Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le livre IX du Code de la Sécurité sociale - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 775 691 181- Siège : 21 rue Laffitte 75009 Paris



Depuis plusieurs mois, la Fédération CGT Commerce et Services coordonne un certain nombre de luttes pour dénoncer les attaques contre les droits des travailleurs au nom des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024. Ces actions visent à mettre en lumière les difficultés et les injustices auxquelles les travailleurs de nos secteurs sont confrontés dans le contexte de l'organisation et de la tenue des JOP.

Revendiquer nos droits : **ACTIONS ET AVANCÉES FACE AUX DÉFIS OLYMPIQUES**



Contexte des revendications

Lors de notre dernière initiative devant la Direction Générale du Travail (DGT) le 27 mai, une délégation avait été reçue pour exposer nos revendications. Nous avons soulevé toutes les difficultés rencontrées par les travailleurs, notamment :

- Les dérogations au repos hebdomadaire et dominical
- L'absence de négociation de branche et d'entreprise
- Les entraves à la liberté de circulation pour les Instances Représentatives du Personnel (IRP) et les travailleurs
- Les conditions de travail des agents de sécurité privée

À la suite de cette rencontre, la Fédération a été reçue par la Délégation Interministérielle aux JOP (DIJOP) le 6 juin 2024.

Participants et thèmes abordés

Étaient présents lors de cette réunion : le délégué interministériel aux JOP, des représentants de la DGT, de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP), du Comité d'Organisation des JOP (COJOP), du ministère du Travail et de la Préfecture de Police. Nous avons présenté les points que nous souhaitons aborder :

1. La dérogation au repos hebdomadaire et la décision du Conseil d'État
2. La dérogation au repos dominical
3. L'absence de négociation de branche et d'entreprise
4. La liberté de circulation pour les IRP et les travailleurs
5. Le sort des agents de sécurité privée

Dérogation au repos hebdomadaire

Nous sommes revenus sur le décret du 23 novembre 2023 autorisant certains secteurs à déroger au repos



hebdomadaire. Lors de la réunion du 27 mai à la DGT, il nous avait été assuré qu'aucun de nos secteurs d'activité n'était concerné.

Cependant, le 29 mai, le Conseil d'État a rendu sa décision suite à la saisine par la CGT qui avait attaqué ce décret. La CGT a été déboutée de ses demandes, le Conseil d'État ayant estimé que la liste des sites liés à l'organisation des JOP s'appliquait également aux secteurs concernés par la dérogation au repos hebdomadaire. Sur cette liste figuraient des hôtels (relevant de nos champs fédéraux) et tous les sites où seront présents les agents de sécurité.

La DIJOP et la DGT nous ont affirmé que seuls les métiers liés aux activités de production audiovisuelle, ainsi que ceux relatifs à l'organisation et au fonctionnement des sites, étaient concernés. Ils ont réaffirmé qu'aucun de nos secteurs d'activité n'était concerné par ce décret.

Nous avons demandé officiellement une communication écrite, plus claire et précise, à destination de tout public. Ils ont promis de clarifier cela via une note de réglementation à destination des organisations syndicales.

Dérogation au repos dominical

Nous avons abordé et rappelé que l'article 25 de la loi n° 2023-380 du 19 mai 2023 relative aux JOP prévoit une énième dérogation au travail du dimanche. Cet article permet au préfet, du 15 juin 2024 au 30 septembre 2024, d'accorder une dérogation au repos dominical sur des critères précis.

Nous avons exprimé notre inquiétude quant à cette dérogation, qui pourrait s'appliquer automatiquement à l'ensemble du secteur dès lors qu'une seule entreprise en fait la demande.

Nous avons reçu plusieurs consultations d'entreprises (JD Sports, Carrefour City, VESKLER Prêt-à-Porter et Chaussea) auxquelles nous avons répondu défavorablement car aucune ne remplissait les conditions.

Nous avons insisté sur le fait que des commerces similaires bénéficiaient déjà de dérogations et qu'il n'était pas nécessaire de les étendre.

Absence de négociation de branche et d'entreprise

Nous avons souligné l'absence totale de négociations au niveau de nos 48 branches. Aucune entreprise ne s'est engagée dans de telles négociations, et seules deux décisions unilatérales (Sodexo et Elios) ont été prises, avec des contreparties très loin de correspondre au surcroît d'activité.

Nous avons demandé officiellement à la DGT et à la DIJOP de mettre en place des mesures contraignant les chambres patronales à ouvrir des négociations pour des contreparties liées au surcroît d'activité dans les entreprises. Bien que la réponse ait été qu'ils allaient ré-inciter les branches à le faire, les délais très courts rendent cette perspective peu réaliste.

Liberté de circulation pour les IRP et les travailleurs

Nous avons insisté sur les entraves potentielles à la liberté de circulation des Instances Représentatives du Personnel (IRP) et des travailleurs dans les zones soumises à des restrictions accrues de sécurité pendant les JOP. Il est essentiel que les représentants syndicaux puissent accéder sans obstacle aux lieux de travail pour exercer leurs fonctions. Nous avons demandé des mesures concrètes pour garantir ces droits fondamentaux.

La DIJOP a assuré qu'un dispositif spécifique serait mis en place pour faciliter l'accès des IRP et des travailleurs aux zones sécurisées. Toutefois, les délais d'accréditation restent préoccupants, et nous continuerons de surveiller attentivement leur mise en œuvre pour nous assurer que les droits syndicaux soient respectés.

Conditions de travail des agents de sécurité privée

Le dernier point concernait les agents de sécurité privée, dont les conditions de travail sont souvent précaires. Nous avons souligné le risque accru d'abus en matière d'heures supplémentaires et de sous-traitance excessive pendant les JOP.

La DIJOP, en collaboration avec la Préfecture de Police, a promis une vigilance particulière pour garantir le respect des conditions de travail et éviter les dérives. Un suivi renforcé sera effectué pour veiller à ce que les

entreprises de sécurité respectent les normes en vigueur.

Conclusion

La réunion du 6 juin 2024 avec la DIJOP a marqué une étape cruciale pour la Fédération CGT Commerce et Services dans sa lutte pour défendre les droits des travailleurs face aux défis des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Bien que certaines assurances aient été données par les autorités présentes, de nombreuses incertitudes demeurent. Les engagements pris par la DIJOP et les autres représentants des organismes clés devront être suivis de près pour s'assurer qu'ils se traduisent en actions concrètes.

La fédération a obtenu des clarifications importantes concernant les dérogations au repos hebdomadaire et dominical, ainsi que des engagements en matière de communication et de surveillance des pratiques des employeurs.

Cependant, la vigilance reste de mise, notamment concernant l'application des dérogations et la garantie des conditions de travail des agents de sécurité privée, qui seront particulièrement sollicités pendant les JOP.

La CGT a souligné l'importance de la négociation collective et a demandé des mesures contraignantes pour obliger les chambres patronales à ouvrir des discussions sur les contreparties au surcroît d'activité.

La réponse de la DGT et de la DIJOP, bien que positive dans l'intention, laisse entrevoir des difficultés dans la mise en œuvre de ces négociations à court terme.

En ce qui concerne la liberté de circulation des IRP et des travailleurs, des progrès ont été réalisés, mais des défis subsistent, notamment en ce qui concerne les délais d'accréditation et les restrictions d'accès aux sites. La fédération continuera de faire pression pour que les droits syndicaux soient pleinement respectés et pour que les travailleurs puissent exercer leurs fonctions sans entraves.


La situation des agents de sécurité privée nécessite une attention particulière, et la CGT appelle à une vigilance accrue pour éviter les abus liés aux heures supplémentaires et à la sous-traitance.

Le COJOP et les autorités compétentes devront veiller à ce que les engagements pris en matière de respect des conditions de travail soient rigoureusement appliqués.

En conclusion, cette rencontre a permis de faire avancer plusieurs dossiers importants, mais le chemin reste semé d'embûches.

La Fédération CGT Commerce et Services appelle ses membres à rester mobilisés et à continuer de défendre leurs droits avec détermination.

Les prochains mois seront décisifs pour garantir que les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 se déroulent dans des conditions respectueuses des droits des travailleurs et des engagements pris par les autorités.

La fédération reste prête à agir et à répondre aux défis qui se présenteront, avec pour objectif ultime de protéger et de renforcer les droits de tous les travailleurs concernés par cet événement international. 



UNE MOBILISATION DÉTERMINANTE : LA VICTOIRE DES TRAVAILLEURS FACE À L'EXTRÊME-DROITE

La mobilisation des travailleur·euse·s lors des élections législatives s'est avérée être le principal bouclier contre le désastre imminent que tentait d'imposer Emmanuel Macron après son échec à gouverner avec le patronat et contre son propre peuple.

Michaël Da Costa, secrétaire fédéral

Dissoudre l'Assemblée nationale n'a pas seulement été une provocation flagrante, mais a grandement ouvert la voie au Rassemblement National avec ses candidats et son programme racistes et dangereux.

L'arrivée de l'extrême droite avec une majorité au pouvoir aurait signifié la fin du vivre ensemble, en mettant en place des mesures ségrégationnistes. Cela aurait été la fin de tous les contre-pouvoirs : la presse, déjà fortement attaquée par Bolloré et ses chaînes faisant l'apologie des partis d'extrême droite, l'indépendance de la justice, les secteurs associatifs et les organisations syndicales, notamment la nôtre, qui a toujours été une épine dans leur pied.

Elle aurait également promu un projet économique ultralibéral, amplifiant la régression sociale initiée par Emmanuel Macron. En offrant de nouveaux cadeaux fiscaux aux plus riches, en réduisant encore les cotisations sociales pour les grandes entreprises, elle aurait gravement affaibli notre système social.

Malgré les prédictions alarmistes des cercles d'extrême droite et des intérêts patronaux avec leurs sondages bidonnés, le mouvement populaire, en grande partie impulsé par notre organisation syndicale, a brillamment contredit ces prévisions.




Les travailleurs et travailleuses de ce pays ont clairement rejeté la voie de l'extrême droite, choisissant plutôt de soutenir le Nouveau Front populaire et son programme audacieux pour une société plus juste.

Durant leurs mandats, les ministres marconistes, n'ont eu de cesse de reprendre les idées et les propos de l'extrême droite, en témoigne la propagation systématique des actes et propos racistes en France et sur les lieux de travail, encouragée par des gouvernements complices qui ont non seulement toléré, mais également adopté ces pratiques honteuses. Leur tentative de normaliser l'extrême droite en l'assimilant à la gauche constitue une insulte. Cette démarche révisionniste vise à minimiser les dangers inhérents aux idéologies de l'extrême droite tout en dévalorisant les efforts progressistes pour instaurer une société plus juste et équitable.

Grâce à une mobilisation vigoureuse, nous avons renversé la tendance. La CGT a joué un rôle central et déterminant, rappelant sans relâche que le Rassemblement national incarne le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie, le sexisme, la violence et la régression sociale, des idéologies indignes que nous ne pouvons en aucun cas tolérer dans notre société.

Cette victoire ne doit pas être perçue comme une simple euphorie passagère. Elle doit marquer le début d'un changement radical pour les travailleur·euse·s de ce pays, depuis trop longtemps malmenés par les politiques d'austérité et de précarisation. Nous exigeons dès maintenant des actions concrètes : des augmentations de salaire immédiates et l'abrogation sans délai de la réforme des retraites.

La Fédération CGT Commerce et Services a pressé toutes les forces de gauche à respecter leurs engagements sans trahison, en mettant en œuvre rapidement les mesures sociales essentielles du programme du Front populaire pour soutenir la classe des travailleur·euse·s qui leur ont permis leurs victoires.

Cependant, la vigilance demeure de rigueur, la centaine de députés RN élus à l'Assemblée nationale continuera à propager leurs idées fascistes. Nous devons donc poursuivre notre mission d'information, de formation, de mobilisation et de résistance parmi nos militants. Les travailleur·euse·s doivent reprendre le contrôle de leur vie et de leur travail, un objectif qui commence par une syndicalisation massive au sein de la CGT. 

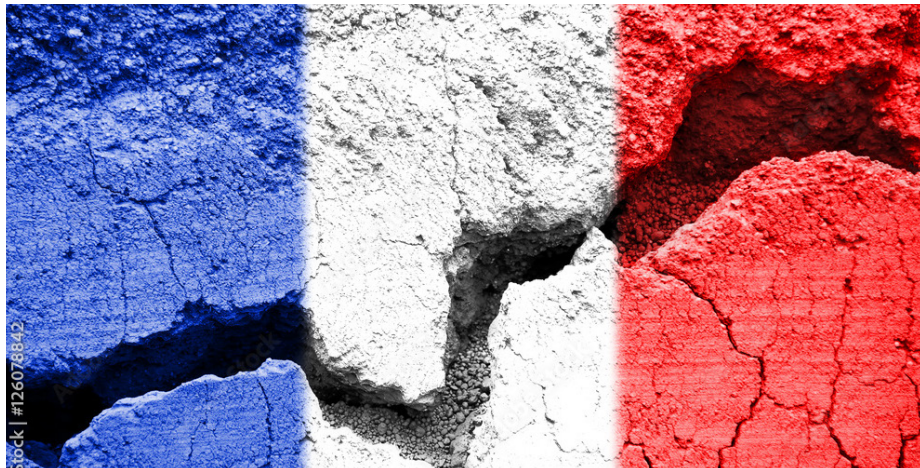
QUAND L'EXTRÊME DROITE MONTE : CRISE ET CONTRE-ATTAQUE POPULAIRE

Les élections législatives anticipées ont mis en lumière le renforcement du vote en faveur de l'extrême-droite, en écho aux élections européennes quelques mois plus tôt. S'il faut se féliciter du rôle de La CGT dans la victoire du camp de la gauche, enfin rassemblé même de manière fragile, seule une pression populaire permettra l'application réelle des mesures du programme. N'oublions pas que les congés payés ne figuraient pas au programme initial du Front Populaire en 1936.

Cédric Hafner, secrétaire fédéral

L'ascension de l'extrême droite est indissociable d'un contexte de crise multiforme : difficultés sociales consécutives à des évolutions socio-économiques, crise politique liée à un sentiment d'impuissance et d'insuffisance des élites dirigeantes, conditions concrètes qui se doublent d'un imaginaire de crise au sein duquel l'extrême droite évolue comme un poisson dans l'eau, apportant des solutions simples et supposées efficaces, parmi lesquelles une rupture avec le « système », un ciblage des « indésirables ».

Le rejet de l'étranger est alors érigé en panacée pour résoudre les problèmes de l'emploi, du logement, de l'éducation. Ces contextes de crise confèrent à l'extrême droite la force d'imposer ses narrations, avant tout celle d'une lecture catastrophiste du présent qui vise à instrumentaliser les peurs. La dramatisation constante est le prérequis qui autorise l'extrême droite à se présenter en seul rempart efficace, et à diffuser des thèmes fortement mobilisateurs qui lui permettent alors de sortir de la marginalité et de monter à l'abordage du pouvoir.



Les mouvements d'extrême droite prospèrent sur une rhétorique de la régénérescence portée par un chef charismatique. L'extrême-droite se pose ainsi en rempart, et se perçoit en opposition aux modérés prompts à pactiser avec les ennemis de l'intérieur comme de l'extérieur.


La CGT a produit de nombreux argumentaires pour aller au débat avec les salariés sur la réalité politique de l'extrême-droite quand elle gouverne. Les exemples sont nombreux, y compris sur notre continent.

En Hongrie, Viktor Orban a fait des minorités et des immigrants l'une de ses cibles privilégiées. Il a aussi écrasé la liberté de la presse, en « transformant l'audiovisuel public en organe de propagande » et en prenant le contrôle de centaines de médias nationaux et locaux, via la fondation Késma, explique Reporters sans frontières. Viktor Orban possède désormais une véritable mainmise sur les médias et le pouvoir judiciaire.

Au pouvoir de 2005 à 2007, puis de 2015 à 2023, le parti polonais Droit et justice (PiS) a mis l'audiovisuel public sous son contrôle en y plaçant ses hommes et s'est attaqué aux droits des personnes LGBTQIA+, créant des « zones anti-LGBTQIA+ » en 2021.

Le parti d'extrême droite Droit et Justice (PiS) a perdu le pouvoir, mais il a suffisamment noyauté les postes clés et les institutions publiques pour paralyser la coalition démocratique qui lui a succédé.

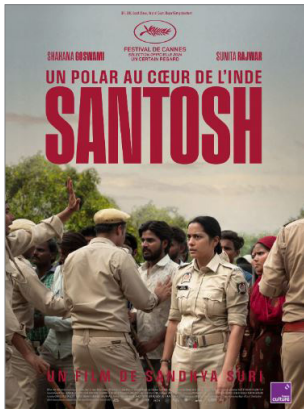
Au Danemark et en Norvège où la droite radicale avait fait des scores assez importants, ces formations ne sont plus au gouvernement. Mais certains discours sont perpétués, en particulier au Danemark où les politiques en lien avec l'immigration sont reprises quasi à l'identique par le Parti social-démocrate au pouvoir. Il y a donc les résultats aux élections mais aussi l'influence. Le débat général a intégré les idées, les politiques et les préoccupations de la droite radicale et de l'extrême-droite depuis une quinzaine d'années.

En septembre 2020, le Parlement indien a abrogé 29 textes en matière d'emploi et créé quatre Codes du travail (le Code des salaires, le Code des relations professionnelles, le Code de la sécurité sociale, le Code de la sécurité, de la santé et des conditions de travail dans l'entreprise). Ces réformes remettent en question un siècle entier de jurisprudence du travail, datant d'avant l'indépendance du pays et acquise par la lutte entre les travailleurs et le capital, l'intervention de l'État et les décisions judiciaires. 

cinéma

SANTOSH de Sandhya Suri

En salle le 17 juillet



Une région rurale du nord de l'Inde. Après la mort de son mari, Santosh, une jeune femme, hérite de son poste et devient policière comme la loi le permet.

Lorsqu'elle est appelée sur le lieu du meurtre d'une jeune fille de caste inférieure, Santosh se retrouve plongée dans une enquête tortueuse aux côtés de la charismatique

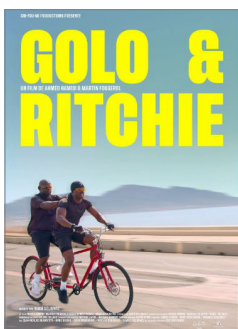
inspectrice Sharma, qui la prend sous son aile.

Et aussi au cinéma...

GOLO & RITCHIE de Martin Fougerol,

Ahmed Hamidi

En salle le 14 août



Golo et Ritchie ont grandi dans le même quartier, celui de la Grande Borne à Grigny. Leur amitié est unique : Ritchie est atteint d'un trouble du spectre de l'autisme mais pour Golo, cela ne fait aucune différence. Alors quand Ritchie est renvoyé de son centre éducatif, Golo lui lance un défi : quitter le quotidien de la cité pour traverser la France à vélo. Une aventure

humaine sensible pour ces deux amis hors du commun.

lecture

Le livre noir des jeux olympiques

Romain Molina, Exuvie Editions. 176 p.

Décrite comme la Grande Cause Nationale 2024, la promotion de l'activité physique et sportive s'inscrit dans le cadre des Jeux olympiques. Vue comme l'apogée du second mandat d'Emmanuel Macron, l'organisation de cette prestigieuse compétition a nécessité la contribution de tous les Français. En dissimulant les vrais chiffres – qui ont explosé –, et en présentant simplement une partie du budget pour faire croire à un auto-financement ne coûtant rien au contribuable, le gouvernement s'est aventuré à un jeu dangereux. Censés représenter la puissance de la France, les Jeux olympiques ont ouvert la voie à un fourre-tout d'affaires baignant dans les arrangements, l'opacité et les rêves de grandeur. Avec un président ayant personnellement demandé à « fermer le couvercle » sur les dossiers sensibles du sport français, c'est au final l'effet inverse qui se produit : les fédérations implorent, rattrapées par des scandales sordides. Qu'importe pour Macron et sa ministre des Sports, Amélie Oudéa-Castera, dont la mission est de veiller à ce que les athlètes remportent des médailles, qu'importe le prix ou les vies endommagées par un système comparable à celui d'une mafia.





Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLESIA
Assureur d'intérêt général